

Date de dépôt : 29 septembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : Pour retarder l'horaire d'ouverture des douanes Soral I et II – Pour planifier de toute urgence une route de contournement

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Pour retarder l'horaire d'ouverture des douanes Soral I et II – Pour planifier de toute urgence une route de contournement.

N.B. 478 signatures

M. Blaise Fontaine

Route du Creux-de-Boisset 4

1286 Soral

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La P 2092 a été lancée suite à la réouverture des douanes opérée après le confinement du printemps 2020, confinement qui avait permis de réduire provisoirement le trafic de transit subi par le village de Soral. Les pétitionnaires, rappelant que leur village demande une amélioration de la circulation depuis 1989, souhaitent que l'horaire d'ouverture des douanes de Soral I et II soit retardé et qu'une route de contournement soit planifiée de toute urgence. Ils s'inquiètent par ailleurs du projet d'échangeur de Viry susceptible d'inciter certains automobilistes à éviter la douane de Bardonnex en empruntant les petites routes de campagne. Les habitants relèvent également que les bus connaissent une fréquentation relativement faible.

Contexte des petites douanes

Il est important d'avoir une vision globale de l'ensemble du secteur. L'Etat de Genève, les communes suisses du sud-ouest du canton, l'Etat français, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et les communes françaises frontalières ont signé en janvier 2018 une lettre d'intention visant à diminuer par palier le trafic de transit pour les petites douanes de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux. Celui-ci, observé aux heures de pointe, génère des problèmes de bruit, de pollution et de sécurité dans des villages qui ne sont pas adaptés à l'accueil d'un tel flux. Il s'agit essentiellement d'automobilistes pendulaires, pour la plupart seuls dans leur véhicule, souhaitant éviter de transiter par la douane de Bardonnex.

Mesures pour limiter le transit

Afin de réduire le nombre de passages transfrontaliers, trois nouvelles lignes de bus ont été créées (62, 63 et 76), facilitant notamment la connexion avec le réseau du Léman Express. Par ailleurs, de nouveaux P+R ont été ou vont prochainement être inaugurés côté français et les outils permettant la mise en relation des personnes souhaitant covoiturer ont été renforcés, via la plateforme covoiturage-leman.org.

Avant la pandémie de Covid-19, ces diverses mesures avaient permis de réduire le volume du trafic jusqu'à 14% à l'heure de pointe du matin sur les quatre douanes concernées par la lettre d'intention (de 5 024 véhicules à fin 2017 à 4 341 à début 2020). Cette réduction demeurait toutefois inférieure à l'objectif initial fixé à -20%. Les restrictions de déplacement mises en place dans le cadre de la crise sanitaire ont temporairement permis de réduire considérablement le trafic et ainsi de dépasser l'objectif initial de -20%.

Afin de consolider ces tendances encourageantes et de concourir à l'objectif final de la lettre d'intention, soit -50% du trafic d'ici fin 2022, le dispositif existant vient d'être complété par une nouvelle mesure mise en place début septembre 2021.

Des feux de circulation ont en effet été installés en amont des douanes de Soral II, Sézegin et Chancy II, dans les deux sens de circulation. Cette action, qui fera l'objet d'évaluations régulières, doit permettre de contrôler le volume du trafic automobile transitant par ces passages frontières dans le sens France-Suisse, du lundi au vendredi, de 6h à 8h30. A noter que la douane de Certoux, également concernée par la lettre d'intention, est déjà régulée par un feu.

Les feux ont été programmés pour ne laisser passer que 80% du nombre de voitures qui franchissent habituellement ces douanes à l'heure de pointe du matin, sur la base de comptages effectués avant la pandémie de Covid-19. En-dehors de ces horaires, ils clignoteront à l'orange. En outre, une voie de contournement sera mise en place pour permettre au bus de la ligne 63 de ne pas être retardé par le feu lors de son passage de la douane de Soral II.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime prématuré de se prononcer sur une mesure visant à retarder l'ouverture des douanes de Soral, mesure qui, du reste, ne fait pas partie de la lettre d'intention. Il rappelle en outre que le champ d'action visé par l'accord en question ne concerne pas Soral I. Ouverte 24 heures sur 24, cette dernière douane n'a volontairement pas été intégrée au dispositif, au motif que les gênes occasionnées n'ont pas été relevées comme pour Soral II, en lien avec la traversée du village. En cas de non-atteinte de l'objectif susmentionné de -50% à fin 2022, des moyens de renfort du dispositif prévu devront être étudiés avec l'ensemble des partenaires suisses et français concernés. En cas d'entrée en matière ultérieure sur une telle mesure, il devra être tenu compte des besoins d'une coordination avec l'ensemble des autres douanes potentiellement impactées par le report de trafic qui pourrait être engendré.

Contournement de Soral

Concernant la route de contournement du village de Soral, différentes variantes de tracé ont été étudiées suite au vote le 31 août 2017 du crédit d'étude par le Grand Conseil (L 12018). Chacune d'entre elles a été évaluée sous l'angle du développement durable.

Les pétitionnaires proposent deux tracés différents sur des voiries existantes en tant que solution transitoire à une nouvelle route de contournement. Après analyse, ces tracés n'ont pas été jugés opportuns, tant

sous l'angle environnemental que sous celui des nuisances sonores ou des terrains traversés, qui sont en zone agricole.

Lors du dernier comité de pilotage (COPIL) du 29 avril 2021 relatif au contournement routier de Soral, l'ensemble des membres du COPIL s'est rendu compte de la difficulté de réalisation d'un tel ouvrage de contournement. Il en est ressorti que les variantes étudiées engendraient des inconvénients importants, notamment du fait de forts impacts environnementaux.

La commune de Soral a exprimé la volonté de consulter son Conseil municipal et sa population avant de prendre une position définitive concernant la suite à donner à ce projet de route de contournement. Il convient aussi de préciser que la commune de Viry a voté contre le projet de diffuseur autoroutier en se positionnant pour un autre emplacement éventuel tout à l'ouest de son territoire, à la hauteur de l'actuel péage.

A la fin de l'automne 2021, les conclusions de l'étude d'opportunité et de faisabilité de la route de contournement du village de Soral seront présentées à la commission des travaux du Grand Conseil, de concert avec le positionnement de la commune de Soral sur cet objet.

En conclusion, le Conseil d'Etat s'engage à faire respecter les objectifs visant à diminuer le trafic de transit pour les petites douanes de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux conformément à la lettre d'intention signée en 2018 avec les communes suisses et françaises, en mettant en œuvre les solutions de priorisation prévues pour favoriser un transfert modal vers les transports collectifs et la mobilité douce, ainsi que le covoiturage. En cas de non-atteinte de ces objectifs à fin 2022, le Conseil d'Etat étudiera avec les partenaires concernés toute autre mesure permettant de réduire de 50% le trafic sur l'ensemble des petites douanes concernées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO